



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, Numéro spécial – septembre 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, Numéro spécial, septembre 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS, Numéro spécial, septembre 2025

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

revuelestisons.ujkz@gmail.com

lestisons@revuelestisons.bf

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

s/c Université Joseph KI-ZERBO

BV 30053 OUAGA 1200 Logements

10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

- Revue LES TISONS*, No 0003, juin 2025 ;
Revue LES TISONS, Numéro spécial, mars, Actes du séminaire
FSHSE, ULSHS Bamako, 2025 ;
Revue LES TISONS, No 0002, décembre 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0001, juin 2024 ;
Revue LES TISONS, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024 ;
Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023.

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, *Professeur titulaire de philosophie* à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisons@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille

(30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des

comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de

L'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninnan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUEÐRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUGHARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Politique de maintien de l'ordre et contrôle des barrières de route au Tchad

Policing and control of roadblocks in Chad

Soumission : 21/06/2025 - Acceptation : 17/08/2025

MANATOUMA Kelma

Enseignant-Chercheur

Université de N'Djamena

ma.kelma12@gmail.com

Résumé : Cet article entend saisir les différentes logiques de contrôle des papiers d'identité à travers les checkpoints mis en place depuis de nombreuses années sur le territoire national. À travers l'analyse de ce dispositif de contrôle d'identité, nous questionnons les modes de gouvernement des populations via les mécanismes de l'exercice du pouvoir dont le contrôle policier des identités fait partie. Les checkpoints participent au maintien de l'appareil politique et du pouvoir autoritaires de l'État tchadien. Nous essayons de comprendre le rôle que joue la carte d'identité dans les déplacements des individus sur le territoire national. Nous analysons les interactions sociales entre les agents de sécurité et les voyageurs à travers les observations ethnographiques réalisées sur la route entre Ndjamena à Moundou.

Mots-clés : Maintien de l'ordre, Contrôle d'identité, État, Police, barrières

Abstract: *This article examines the different logics of identity control through the checkpoints that have been set up for decades on the national territory. Through the analysis of these identity control devices, we try to question the modes of population government via the mechanisms of the exercise of power, of which the police control of identities is a part. The checkpoints are part of the many mechanisms that maintain the authoritarian political apparatus and power of the Chadian state. We try to understand the role played by identity cards in people's mobilities within the national territory. We analyze the social interactions between security agents and travelers through ethnographic observations on the road from Ndjamena to Moundou.*

Keywords: *Maintaining order, identity papers, State, Police, barriers*

Pour citer cet article

MANATOUMA Kelma, 2025, « Politique de maintien de l'ordre et contrôle des barrières de route au Tchad », *Revue LES TISONS*, Numéro spécial, septembre, pp. 543-563.

Introduction

« Présentez votre pièce d'identité ! », « Wen identité hanak », « pièce identité ». Ces expressions, en arabe tchadien ou en français, sont familières pour celles ou ceux qui ont l'habitude de prendre les transports en commun, notamment les autocars des compagnies de voyages en forte croissance depuis une dizaine d'années, pour se rendre dans les différentes provinces du pays.

Pour voyager d'une région à une autre, ou se promener dans la ville, la chose la plus précieuse semble être la carte nationale d'identité ou du moins un passeport, une carte d'identité scolaire, un extrait d'acte de naissance, une carte électorale biométrique ou une carte professionnelle. La liberté de circulation qui fait partie des droits inscrits dans les textes fondamentaux du Tchad est de plus en plus restreinte par ce qu'on appelle les « pièces d'identité ».

Cette pièce d'identité est un outil important pour tout individu qui projette de se rendre d'une région à une autre ou d'une ville à une autre. C'est ce que le sociologue américain John Torpey appelle la « monopolisation des moyens légitimes de circulation » (John Torpey, 2005, p. 26). Pour lui, les États modernes ont aliéné les individus à travers les moyens légitimes de circulation. Ce monopole légitime des moyens de circulation de l'État passe par la création d'une série des mesures pouvant contraindre les individus à s'y soumettre. Identifier, surveiller (Ayse Ceyan, 2006, p. 8) et contrôler devient ainsi un moyen de clôture de l'espace social et un déterminant fondamental de la citoyenneté.

Ce processus d'identification relève aussi d'un mécanisme par lequel l'État astreint ses citoyens. Les individus dépendent dès lors de l'État pour acquérir une identité qui les inclue ou les exclue sur le territoire national. La « papierisation » de l'identité ou le processus

de l'identification des individus devient ainsi un instrument par lequel ce pouvoir est mis en pratique à travers le dispositif de contrôle et vérification.

Cet article analyse les différentes logiques de contrôle des papiers d'identité à travers les checkpoints mis en place depuis des années sur le territoire national. Sont questionnées, à travers cette étude, les techniques de « gouvernementalité » *via* les mécanismes de l'exercice du pouvoir (Giovanni Zanoletti, 2022, p. 11) dont le contrôle policier des identités fait partie. L'objectif est de comprendre le rôle que joue la carte d'identité dans les déplacements des individus sur le territoire national.

Dans l'article, sont décrites et analysées les interactions sociales entre les agents de sécurités et les voyageurs à travers les observations ethnographiques sur la route qui relie Ndjamena, Moundou et Goré, au sud du pays. Au-delà de la barrière physique que dressent les checkpoints et les points de contrôle sur la route, ils participent au maintien de l'appareil sécuritaire et du pouvoir autoritaires (Peter Schouten, 2022, p. 25).

L'existence des barrières de route remonte à la période coloniale mais leur accentuation se situe après la période postcoloniale et surtout pendant les guerres civiles de 1979.

Cet article démontre que le « monopole des moyens de circulation » décrit par John Torpey, qui se situe dans cette conception wébérienne de l'État, ne permet pas de saisir les rapports sociaux qui définissent les mécanismes de contrôle des barrières de route au Tchad. Ce pouvoir de contrôle de la circulation se trouve parfois limité sous le poids d'autres logiques sociales faisant appel à des ressources politiques, sociales, économiques et ethniques des usagers de la route.

Le dispositif de contrôle des barrages routiers est le résultat de la sociologie politique du Tchad qui est marquée par une longue période de guerres civiles dont « les corps habillés » (Marielle Debos et Joel Glasman, 2012, p. 8) constituent un instrument important de l'expression de la gouvernance politique. Les travaux de Marielle Debos sont éclairants sur ce sujet (Marielle Debos, 2013, p. 54).

Comme le décrit Peer Shouten dans le contexte congolais et centrafricain, les barrières de routes interagissent avec l'ordre économique, social et politique dans lequel ils s'inscrivent. La thèse de « l'étaticité bricolée ou incorporée » que développe Sidy Cissokho à partir des regroupements socioprofessionnels du Sénégal et du Ghana permet de déterminer les éléments de comparaison qui existent au niveau des acteurs qui sont impliqués dans le contrôle des barrages routiers.

Dans le contexte tchadien, la gestion des barrières de route est liée directement à l'appareil sécuritaire et politique de l'État. Mais cet appareil sécuritaire est lui-même une combinaison des affinités, politique, sociale, ethnique, confessionnelle et militaire. L'Union nationale des transporteurs du Tchad (UNATRANST) n'est pas associée à la création ni au contrôle de ces barrières de routes. Elle dénonce très régulièrement le contrôle intempestif dont ses membres sont soumis pendant leurs trajets sur les routes nationales.

1. Méthodologie

La méthodologie utilisée dans le cadre de cet article est basée essentiellement sur les entretiens et les observations ethnographiques durant mes recherches doctorales en 2020 et sur une enquête de terrain a été menée en juin 2024. Les enquêtes de terrain se sont déroulées de septembre à novembre 2020, et de juin à août 2024. Les enquêtes de terrain ont commencé par des entretiens-semi-directifs à N'Djamena avec quelques responsables des services de sécurité autour du phénomène des barrières de routes et le rôle qu'ils jouent dans le dispositif de sécurité et d'insécurité au Tchad.

Pour ces agents de sécurité les barrières de route sont des dispositifs essentiels de renseignements et de sécurité au quotidien. Pour compléter les entretiens réalisés avec les forces de sécurité, nous avons effectué des observations participantes sur les routes, en empruntant des moyens de transport en commun pour observer les pratiques et les usages des cartes d'identités.

Cette ethnographie des barrières de route a permis de saisir les gestes, le discours et le rôle des agents de contrôle de ces checkpoints. Les pratiques et les attitudes des agents de sécurité et des usagers ont été tout au long de du trajet. Ces observations ont permis de voir le rôle que jouent les interactions sociales en tant que mécanismes de contrôle et de vérification des papiers d'identité dans les barrières de route.

En premier lieu, est esquissée la genèse des barrières et les dispositifs de contrôle des papiers d'identité. Dans la deuxième partie, sont analysés les dispositifs de contrôle d'identité aux barrières de la route et la question de l'intégration sous régionale.

2. Genèse des barrières et les dispositifs de contrôle des papiers d'identité

La barrière de contrôle est un dispositif officiel ou officieux constitué principalement des agents de sécurité dont le rôle consiste à veiller à la sécurité des biens et des personnes. Elle résulte à la fois d'une restriction (droits, taxes et formalités administratives), de la libre circulation des biens et des personnes.

Au Tchad, il existe trois sortes de barrières : les barrières de frontières, les barrières de pluie et les barrières de contrôle des biens et des personnes à l'intérieur du pays. Ce qui avait initialement une fonction de protection des biens et des personnes s'est progressivement inversé pour devenir un instrument générant de l'insécurité à l'encontre des voyageurs et des transporteurs. Les voyageurs se plaignent souvent de cette souffrance à laquelle ils font face quotidiennement devant ces barrières qui se multiplient de plus en plus sur les routes. Les presses nationales et les organisations de la société civile ne manquent également pas de dénoncer ces pratiques.

Aujourd'hui, ces barrières de routes sont devenues ordinaires au regard des Tchadiens, à tel point que toute personne qui désire voyager pense avant tout à cette question. Les moyens pour éviter ces contrôles incessants durant le voyage sont ce qu'on appelle de

manière populaire au Tchad la « pièce d'identité ». La question qui se pose ici est de savoir comment ces barrières de contrôle sont créées ? À quel dessein sont-elles mises en place sur tout le territoire national ? Pour répondre à ces questions, nous allons essayer de préciser l'histoire de ces barrières de contrôle en retraçant leur genèse depuis la période des conflits militaires, politiques et civils que le Tchad a connus depuis les années 1970.

2.1. Conflits sociopolitiques et naissance des barrières de contrôle

L'histoire politique du Tchad est marquée dès les premières années de son indépendance par des conflits militaires et civils qui ont conduit à une forte déstructuration de la société tchadienne (Abderaman Dadi, 1987, p. 29). Nous sommes en 1965 dans la préfecture de Guera, une région située au centre du pays, la communauté Moubi se soulève contre le harcèlement administratif des agents de l'État qui, dans leurs pratiques, utilisent la violence afin de contraindre les habitants de cette localité à payer leurs impôts. Les Moubi constituent une des communautés de la région du Guera qui ont comme principale activité l'agriculture.

Cette révolte constitue une première contestation citoyenne contre les fonctionnaires de l'État. Le pouvoir de François Tombalbaye a choisi de répondre à cette contestation paysanne par la violence militaire. Le caractère violent et disproportionné de la réponse du gouvernement à ce mouvement a envenimé les tensions politiques et militaires entre le pouvoir du président Tombalbaye et les populations du Nord qui nourrissent un fort ressentiment contre les exactions des autorités administratives.

Pour Robert Buijtenhuijs, par exemple, la révolte de Mangalmé constitue un des premiers mouvements populaires qui a dénoncé les pressions de l'ordre bureaucratique de l'État (Robert. Buijtenhuijs, 1978, p.78). Mais selon cet auteur, cette révolte a eu de nombreuses conséquences et a engendré plusieurs conflits, notamment de profondes fractures politiques et identitaires dans la société tchadienne. La création du Front de libération nationale du Tchad

(Frolinat), un groupe rebelle fondé le 22 juin 1966, est l'une des réponses à cette violence du régime du président François Tombalbaye. L'usage de la violence comme moyen d'affirmation de soi et de lutte contre l'injustice sociale constitue un des facteurs qui aujourd'hui influence non seulement le milieu politique, mais aussi l'espace public. L'idée ici n'est pas de faire l'histoire des conflits politiques du Tchad, mais à travers l'exemple de cette révolte paysanne, nous voulons poser l'hypothèse selon laquelle le phénomène actuel des barrières de contrôle tire ses origines du comportement répressif des agents de l'État.

La guerre des factions que le Tchad a connue dans les années 1970, après l'accord politique signé entre Hissein Habré (président de la forces armées du Nord) et le président Félix Maloum, a conduit à un climat d'insécurité généralisé et à la mise en place des dispositifs de contrôle à travers le pays.

La formation d'un gouvernement de transition formé par Hissein Habré qui en devient le premier ministre, constitue un acte important qui portait avec lui un espoir de paix à l'échelle nationale. Les forces armées du Nord prirent alors comme base le quartier Sabangali avec tous leurs matériels de guerre. De l'autre côté, les Forces Armées Tchadiennes (FAT) utilisèrent elles aussi le même dispositif de contrôle d'identité.

Cette situation aboutit à une situation où existent deux forces armées qui se positionnent et se consolident parallèlement dans leur zone. Un dispositif de sécurité et de contrôle des identités est alors mis en place pour vérifier les entrées et les sorties des individus transitant de l'une à l'autre des zones. Selon Issa, gendarme de formation et ancien agent de la Direction de la documentation et de sécurité (DDS), c'est-à-dire la police politique sous le régime de Hissein Habré, il y a un lien fort entre la crise politique des années 1970 et la création des barrières anarchiques au Tchad.

Une suspicion mutuelle se tisse de part et d'autre des zones acquises aux camps politiques adverses. Les postes de contrôle sont installés dans certains quartiers de Ndjamenas ainsi que dans les provinces pour éviter à l'ennemi de pénétrer la zone adverse. Cette

situation a conduit à la généralisation progressive de ce dispositif de contrôle d'identité sur les grandes artères mais aussi dans les grands centres urbains où ils sont devenus systématiques. Cette situation de méfiance généralisée en contexte de montée des antagonismes entre deux groupes armés a conduit à la guerre civile de 1979.

La guerre civile n'a pas seulement engendré les barrières politiques ou sociales, comme on le constate aujourd'hui, elle s'est aussi traduite par l'érection de barrières spatiales matérialisant les différences entre groupes sociaux au Tchad. Les barrières de contrôle se sont multipliées pendant cette crise dans les deux espaces en conflits, aussi bien au Sud qu'au Nord du pays.

La naissance des commandos dits « Codos » (Nathan Ngarasem, 2013, p. 97), formés à partir d'une opposition armée créée dans le Sud, aggrave la situation. Des check-points sont installés sur les territoires que les Codos contrôlent et visent à vérifier l'identité de toute personne extérieure. Au Nord du pays la situation ne semble pas aussi stable car d'autres groupes armés utilisent les mêmes mécanismes pour contrôler leur périmètre de pouvoir. La création de ces checkpoints répond à la représentation d'un besoin de protection et de sécurité contre un danger extérieur, aboutissant à des exactions envers les habitants de ces localités sous domination de ces différents groupes rebelles.

La création des barrières de contrôle est liée aussi au phénomène des « coupeurs de route » (Issa Saibou, 2010, p. 165). Ce phénomène s'est amplifié dans les localités marginalisées des centres urbains depuis les années 1999. Les coupeurs de routes, aussi appelés *zaraguina*, sont le reflet du contexte politique et sécuritaire qui, depuis plusieurs années, est miné par les conflits armés successifs. Étant donné la forte circulation des armes du fait du conflit armé, l'absence de politique de réinsertion des combattants et de l'échec des accords de paix, d'anciens combattants profitent de ce contexte pour s'adonner à des braquages ou au banditisme aussi bien dans les zones rurales que dans la capitale.

Issa Saibou considère ce phénomène de « coupeurs de route » comme une pratique très ancienne qui se manifeste dans le bassin du

Tchad. L'apparition de ce phénomène serait difficile à déterminer plus exactement mais son intensité serait liée à la raréfaction des ressources économiques dans la région et aux conditions de vie difficile bien que Karine Bennafla ait montré le lien existant entre ce type de banditisme et le contexte militaro-politique au Tchad.

Dès les années 2000, ce phénomène se généralise sur les routes nationales. Ces bandits choisissent les jours de marché hebdomadaire pour attaquer les commerçants (Karine Bennafla, 2002, p. 174). Pour trouver une solution à ce phénomène, l'État crée des postes de gendarmerie dans les localités marginalisées et des barrières de contrôles. Grâce à ces checkpoints, le banditisme de route a régressé depuis les dix dernières années.

À la suite du recul de ce phénomène du fait de ces postes de contrôle, le gouvernement a décidé de supprimer certains d'entre eux, mais il s'avère que certains agents déjà habitués à ces pratiques visent à soutirer par la force de l'argent aux passagers, continuèrent leurs contrôles en ignorant la décision étatique de supprimer ces postes. Composées de gardes nomades, de gendarmes, d'agents de renseignements, d'agents d'eaux et forêt, les barrières de contrôle sont devenues des lieux d'humiliation et de prédation. Elles constituent aujourd'hui un instrument important d'exercice de pouvoir.

Les autorités politiques n'arrivent plus à maîtriser l'existence de ces barrières qui se sont multipliées en dehors de tout cadre légal. Leur suppression officielle étant peu suivie d'effet, elles sont réinstallées peu de temps après leur supposé arrêt. Lors de sa visite en 2018 dans la région Sud, le président Deby a ordonné que tous ces postes de contrôle soient levés pour permettre la libre circulation des biens et des personnes.

Bien que certains gouverneurs de régions aient commencé à démanteler ces barrières, elles furent immédiatement remises en place un mois seulement après leur suppression. Ici, l'État n'est pas le seul maître des barrières et leur réappropriation par un grand nombre d'acteurs lui échappe.

2.2. Barrière de contrôle et les pratiques de prédation au quotidien

Le long des grandes artères routières du pays, on voit des hommes en treillis, d'autres habillés en uniforme civile. Certains sont assis sur des banquettes, des tapis ou bien même sur le sol, en train de jouer aux jeux de cartes et prendre du thé. Dès qu'ils aperçoivent un véhicule, une moto, deux à trois agents se lèvent rapidement avec une arme à la main pour intercepter le conducteur et ordonner aux passagers de descendre afin qu'ils se soumettent au contrôle et à la vérification, tour à tour, de leurs pièces d'identité. Le phénomène est généralisé sur tout le territoire jusqu'à ce que l'ancien président de la République ait reconnu les faits dans un discours en avril 2018.

Quelques jours après le discours du président, les gouverneurs et les préfets ont procédé au démantèlement de ces barrières. Moins d'un mois après on voit cependant le même dispositif se réinstaller et d'autres barrages se renforcer. Il n'est pas nouveau de constater à maintes reprises le gouvernement prendre des décisions concernant la suppression de ces barrières anarchiques et être plus tard contredit lorsque l'on retrouve ces hommes en treillis procéder au contrôle des voyageurs.

L'incapacité des autorités à prendre des décisions à l'encontre des détenteurs de ces barrières s'explique principalement par la complexité de ce phénomène, dont les acteurs sont en grande partie des officiers supérieurs de la sécurité nationale. Des logiques qui régulent le champ sécuritaire marqué par la présence d'officiers supérieurs généralement issus des rangs d'anciens groupes rebelles ayant pris le pouvoir en 1990 sous les ordres du président Idriss Deby Itno. D'autres ont intégré l'armée après les accords politiques signés entre le gouvernement et les différents mouvements rebelles que le Tchad a connus de manière successive depuis les années 1970. Par les affinités d'anciens combattants et des liens ethniques le respect de l'ordre et de la discipline, qui constitue un principe cardinal au sein de l'armée, est souvent bafoué.

L'armée tchadienne est considérée comme une des plus importantes du continent africain par son rôle actif dans la lutte

contre l'insécurité au Sahel, mais on observe à partir de sa composition qu'elle souffre d'une désorganisation professionnelle (Crisis Group, 2021, n°298, p. 32).

Le caractère lucratif du phénomène, invisibilisé par les arguments sécuritaires, limite les actions des autorités politiques. Sans oublier aussi que certains de ces acteurs politiques, les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets, bénéficient des faveurs de ces hommes de barrières sous formes d'étrennes et de commissions que ces autorités reçoivent régulièrement, grâce à des sommes collectées dans les barrières de route. Ce dispositif tant décrié par les usagers de la route et les organisations de la société civile participe d'une certaine manière aux mécanismes prédation dont chaque acteur, en fonction de ses positions sociales et politiques, contribue à son maintien.

Il faut préciser qu'en plus des barrières qu'on peut retrouver sur les différentes frontières et qui permettent de séparer géographiquement le Tchad des pays voisins, il existe aussi d'autres barrières de contrôle à l'intérieur du territoire (Bako N. Arifari, 2007, p. 179). Ces types de dispositifs sont de plus en plus répandus en Afrique, d'une manière générale, et en Afrique centrale en particulier. Nassirou Bako Arifari donne à voir, à travers une analyse fine de ce phénomène aux frontières de trois pays d'Afrique de l'Ouest, les échanges des transporteurs avec les agents de contrôle de ces barrières.

L'auteur définit ces pratiques en termes de corruption dans les transports qu'il classe en trois domaines : l'état civil des usagers c'est-à-dire le contrôle d'identité et de permis de conduire ; les aspects techniques et administratifs des matériels roulants concernant immatriculation, la visite technique, l'assurance, la carte grise et l'état général des véhicules ; et enfin le troisième domaine concerne les marchandises transportées et la fiscalité douanières.

L'exemple tchadien vient complexifier les pratiques déjà documentées ailleurs, étant donné l'intégration régionale que prône depuis plus de dix ans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale sans toutefois aboutir à des réalisations concrètes faute d'engagement politique des dirigeants de cette région, bien que

tous les pays membres de cette organisation ont ratifié le traité de libre circulation des biens et des personnes dans cet espace depuis 2018.

Aujourd'hui avec la fragilité du contexte sécuritaire de la région, chaque État essaye de justifier la mise en place de barrières de contrôle par des mesures sécuritaires. Derrière ce discours à caractère policier, la création des barrières de contrôle, qu'il s'agisse des barrières de frontières ou bien à des barrières internes au territoire nationale, répond à des logiques d'assujettissement des individus à travers lesquelles dont l'État étend son pouvoir à travers ce dispositif de contrôle aux ramifications complexes et nombreuses.

3. Le contrôle d'identité aux barrières de la route et la question de l'intégration sous régionale

Les barrières de contrôle constituent une vraie question qui se pose dans une perspective d'intégration régionale. Les frontières africaines héritées de la colonisation sont aujourd'hui difficilement franchissables compte tenu des politiques nationales limitant ainsi la libre circulation des personnes dans ces espaces.

3.1. La politique de l'intégration régionale et les barrières de route comme l'expression du nationalisme de frontières

Sur la base des expériences de voyage de femmes commerçantes à travers les frontières de pays d'Afrique de l'Ouest, le long métrage « Frontières » réalisé par la cinéaste burkinabé Apolline Traoré décrit le quotidien de la mobilité dans ces espaces : « Sur la forme, *Frontières* se présente comme un road-movie au féminin pluriel. De bus en bus, le spectateur accompagne trois passagères – Adjara, Emma et Sali – qui partent de Dakar pour se rendre à Lagos en passant par le Mali, le Burkina, et le Bénin.

Mais la route réserve bien des cahots : pannes, vols, exactions de bandes de coupeurs de route. Sans compter qu'à chaque passage aux frontières, il faut donner aux douaniers quelques billets, ou offrir un

peu plus en ce qui concerne les voyageuses (...) »⁵². Apolline Traoré démontre dans ce film à quel point le principe de libre circulation des biens et des personnes, que prônent depuis plusieurs années les autorités politiques des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, peine à être effectif. À travers la question du contrôle des frontières, c'est la question de l'intégration régionale qui est mise en débats. Le film a bien saisi la question à travers le rôle de l'actrice sénégalaise, Hadjara, qui essaye de rappeler à chaque instant aux agents de barrières le principe de libre circulation institué entre les pays de la CEDEAO.

Parmi les organisations régionales, en Afrique, la CEDEAO a toujours été citée comme un exemple réussi dans le processus d'intégration sous régionale. Le film d'Apolline Traoré montre au contraire que cette question reste encore à adresser aux États. S'agissant de l'Afrique centrale, le sujet de l'intégration régionale est aujourd'hui au point mort.

En fin 2017, tous les États ont ratifié ce traité instituant la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), mais dans les faits rien ne bouge. Ce sont les agents de barrières qui ont leur dernier mot, refusant même d'entendre parler du traité de libre circulation. Il est difficile pour les populations de cet espace de voyager sans être inquiétées par les multiples barrières de contrôle. Oumarou, un jeune de nationalité camerounaise qui nous a raconté dans son un entretien, en février 2020, avoir passé plus de 6 heures au poste de police de Ngueli, faute d'avoir un passeport camerounais.

En revanche, il dispose d'une carte d'identité camerounaise. Avec un regard fatigué, Oumarou explique qu'il a été arrêté par les agents de frontière : « Pour eux, je suis un Boko-Haram, parce que je n'ai pas le passeport et je portais un nom qui ressemble à celui de la communauté Haoussa. J'ai donné une somme de 37000 FCFA (60

⁵². <https://www.jeuneafrique.com/561755/culture/apolline-traore-le-racket-aux-frontieres-est-systematique-en-afrique-de-louest/>. Apolline Traoré : « Le racket aux frontières est systématique en Afrique de l'Ouest », Léo Pajon, 23 mai 2018.

euros) avant qu'ils me relaxent ». Ce qui est arrivé à Oumarou, interroge sur la politique d'intégration régionale que prônent depuis plusieurs années les six pays membres de la communauté économique de l'Afrique centrale.

En plus de la carte d'identité biométrique qui permet de circuler librement dans tous les six États de la communauté, comme prévu par le traité de libre circulation réaffirmé pendant le sommet des chefs de la CEMAC à Ndjamena en 2013, les voyageurs doivent verser une somme de 10000 à 20000 FCFA à chaque barrière de contrôle. « Ce ne sont pas les papiers qu'on mange », tel est le message que lancent souvent les agents de contrôle des frontières aux voyageurs. C'est dans cette expression que Nassirou Bako-Arifari, chercheur et homme politique béninois, a décrit le phénomène de la corruption dans les transports, la douane et les corps de contrôle en Afrique de l'Ouest.

Si les populations rencontrent déjà des difficultés à circuler dans leur propre pays, comment peut-on imaginer une liberté d'aller et de venir dans les six pays qui composent cette institution communautaire ? Qu'il s'agisse du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée Équatoriale ou du Tchad, les populations de ces pays ont des difficultés à circuler sur leur propre territoire national. Sur les axes routiers qui relient les grandes villes entre elles, les checkpoints sont installés tout au long du trajet, obligeant les transporteurs à marquer des arrêts à chaque poste de contrôle.

Karine Bennafla a analysé ce phénomène de barrage de route en essayant de montrer leurs conséquences sur le commerce frontalier entre les trois pays de l'Afrique centrale à savoir, la Centrafrique, le Cameroun et le Tchad. Dans le contexte tchadien, les transporteurs sont obligés de « mouiller les salives » ou « sucrer » les agents de barrières. Ce qui veut dire dans un langage simple, corrompre les agents de sécurité en poste aux barrières de contrôle.

Ces barrières sont d'une composition hétéroclite d'agents. On retrouve des gendarmes, des policiers, des gardes nomades, des agents de renseignements, des douaniers, des agents d'eaux et forêt,

des agents du bureau d'affrètement routier, l'ensemble des corps de sécurité est représenté dans les barrières.

3.2. Les interactions sociales entre les usagers et les agents de contrôle de barrière de route

Nous partions au sud du pays, le 21 novembre 2018 et le 27 juillet 2021, pour une enquête de terrain. Au bord d'un autobus de la compagnie, Sud Voyage, nous arrivâmes à Toukra, une localité située à 15 km de la capitale, le bus s'arrête à quelques mètres d'un poste où on peut voir une dizaine d'agents de sécurité, coiffés de bérets de couleur bleue tandis-que d'autres sont vêtus en tenue traditionnelle, appelée « djellaba » en arabe tchadien.

Sur la chaussée goudronnée, nous aperçûmes de vieux pneus colorés en blanc et rouge mis des deux côtés de la route. Pour celui qui est habitué, on sait que c'est un poste des agents de contrôle d'identité. Quatre agents se levèrent et s'approchèrent de l'autobus pour ordonner de descendre. « *Delou koulou intou wouroudjal bi karte ana kou* », ce qui signifie en arabe tchadien, « que tous les hommes descendent avec leurs cartes d'identité ». Ainsi, les passagers exécutent l'ordre et chacun se précipite pour descendre afin de présenter ou non sa pièce d'identité. Car le refus à l'exécution de cet ordre est interprété comme une forme de désobéissance à l'autorité publique, ce qui peut parfois retarder le départ du bus ou provoquer la violence à l'égard de l'individu qui tente de ne pas répondre à l'appel des agents de contrôle.

Des cas de violence sont fréquents dans ce contexte, et nous avons assisté à plusieurs reprises à des situations où certains passagers sont molestés ou mêmes incarcérés pour la simple raison qu'ils ne disposent pas de documents d'identité ou qu'ils refusent de descendre du bus. La violence est systématiquement liée au mécanisme de fonctionnement de ces barrières de contrôle à tel point qu'elle est parfois « ordinaire et banalisée par les services de sécurité.

Obtenir un papier d'identité, un extrait d'acte de naissance ou une carte nationale d'identité, pose d'une manière générale la question du droit à l'identité juridique de la personne. Cette identité juridique définit les droits sociaux et politiques des individus sur un espace donné. C'est ainsi que Brown Manby décrit dans son ouvrage, « La nationalité en Afrique » (Brown Manby, 2011, p. 224) le rôle que jouent les papiers d'identité dans les dynamiques politiques et sociales en Afrique. L'auteure cite un responsable de la rébellion ivoirienne : « il nous fallait une guerre parce qu'il nous fallait nos cartes d'identité. Sans carte d'identité, vous n'êtes rien dans ces pays ». En posant ainsi la question du droit de nationalité dans certains pays en Afrique, Brown Manby analyse la problématique de l'exclusion d'individus sur la base des critères définis par les acteurs politiques.

Le rapport aux papiers d'identité est vu ici à travers ce que nous appelons la « mémoire papierielle ». La mémoire papierielle se définit à travers des liens historiques et sociologiques que la famille a avec les papiers d'une manière générale et les papiers d'identité en particulier. Cette « mémoire papierielle » est le produit des différentes expériences longues vécues par un ou plusieurs membres de la famille. Elle peut se décliner aussi selon le sens que le grand père ou la grand-mère donne aux papiers d'identité et sur la base d'un événement déclencheur.

Cet événement peut être l'expérience d'un voyage, la constitution d'une demande de pension, la scolarisation des enfants, la demande d'emploi, le retrait d'argent à la banque, etc. Le fait que l'individu se confronte à une telle situation dans son parcours de vie constitue un motif par lequel l'esprit de conservation et de transmission des papiers d'identité prend son sens. Le lien entre la mémoire papierielle et le désir d'avoir des papiers d'identité est très important à ce niveau.

Le contrôle policier des documents d'identité est aussi soumis au poids des logiques sociales permettant à certains usagers d'être contrôlés mais pas soumis à des mêmes exigences de vérification et d'interrogatoires. Les militaires, les policiers, les autorités politiques,

les leaders religieux ne subissent pas le même contrôle comme des usagers ordinaires.

C'est le « quelque'unisme statutaire », qui entre parfois en jeu quand il s'agit de contrôler les documents d'identité dans une barrière de route. Ce « quelque'unisme statutaire » reste monnaie courante dans le dispositif policier de contrôle d'identité, et il se définit de plusieurs manières, par un lien familial, par le statut social, politique, religieux, par des liens avec les agents de sécurité. Cette pratique devient presque une norme partagée par les usagers et les agents de contrôle des barrages routiers. À tel point que pour une personne qui est soumise à ce contrôle routier, la première question qu'elle va se poser est celle de trouver « quelqu'un » qui l'aidera à éviter le contrôle des agents de sécurité.

Pour Djibrine, entrepreneur que nous avons rencontré pendant notre séjour de terrain à Ndjamena, il faut avoir quelqu'un pour éviter d'être soumis au contrôle des agents de sécurité : « Aujourd'hui pour éviter le contrôle d'identité aux barrages routiers, il faut avoir quelqu'un. Si tu n'as pas quelqu'un qui peut t'aider, c'est impossible de passer les barrières de routes sans donner de l'argent aux agents de sécurité. Il peut être quelqu'un du service de sécurité, un policier, un parent ou un ami qui connaît les gradés de l'armée ». L'exemple le plus parlant est celui de la frontière Tchado-camerounaise de NGueli. Tel un gouvernement des « big men », comme l'ont analysé les anthropologues et les politistes africanistes.

Parmi les passagers présents dans cet autobus, pendant notre voyage au sud du pays, trois hommes ne disposent pas de carte nationale d'identité mais ont la carte scolaire avec eux, dont la période de validité semble expirée à en croire le responsable du poste de contrôle. Les gendarmes soupçonnent également ces passagers de pouvoir usurper ce titre d'identité scolaire. C'est en observant l'âge de ces passagers que les agents de sécurité hésitent sur l'authenticité du document. Sur les cartes d'identité scolaire, il est inscrit que M. X est né en 1984. Il est donc âgé de 32 ans.

Pourtant, la carte mentionne qu'il est élève en classe de troisième dans un lycée privé de la capitale. Sur celle de M. Z, élève en classe

de quatrième, la date de naissance est 1978. Il est donc âgé de 38 ans. La lecture de ces informations civiles permet rapidement de douter de l'authenticité de ces cartes d'identité scolaire.

Ces pratiques habituellement courantes au Tchad sont connues des agents de barrières qui savent qu'ils sont en face des faux-vrais documents d'identité scolaire. Faute d'obtenir une carte d'identité, pour des raisons qui incombent parfois aux autorités de l'administration publique du fait du dysfonctionnement du service de la carte d'identité ou bien en raison de sa corruption, certaines personnes choisissent de se faire délivrer des cartes d'identité scolaire par les écoles privées : « Pour éviter les contrôles incessants des agents de sécurité, et vu le dysfonctionnement du centre d'identification, la seule solution qui me reste est celle de se procurer une identité scolaire », selon Aladji, résident à la Loumia, une commune de la région du Chari Baguirmi. Il suffit d'apporter une somme de 2000FCFA avec une photo d'identité pour obtenir sa carte d'identité scolaire le même jour avec le tampon de l'établissement.

C'est, ci-dessus, une autre alternative liée à la faiblesse du service public d'identification. Coincés entre arnaques des agents de sécurité et celle des agents du service d'identité civile, certains tchadiens se lancent dans ce genre de pratiques qui, parfois, les exposent aux pratiques arbitraires des agents de contrôle lorsque ces derniers découvrent que ces pièces d'identité sont en réalité des faux.

Quelques minutes après, un des agents en poste dit au passager, « comme vous n'avez pas la carte d'identité nationale et votre carte d'identité scolaire est aussi expirée, vous allez payer une somme de 1000 FCFA chacun ». Un des passagers nous murmure à l'oreille en disant, « tu sais, ces gens-là veulent de l'argent. Il suffit qu'ils leur donnent une petite somme et le problème est fini ». Après cette négociation, les trois passagers glissent chacun dans la main d'un agent de contrôle une somme de 2000 CFA (environ 3, 50 euros) avant que notre bus reprenne son trajet.

À l'entrée de Bongor, une ville située à plus de 300 kilomètres de Ndjamena, est dressée une autre barrière. Cette fois-ci tous les

passagers, hommes comme femmes, ont obligés de descendre. Le même rituel commence, « présentez vos pièces d'identité » ! À défaut de carte d'identité ou de passeport, il faut présenter sa carte d'électeur ou le récépissé du recensement électoral biométrique. Habituellement les cartes d'électeur ne sont pas acceptées. Cette période est aussi celle du recensement électoral biométrique dans le cadre de l'élection présidentielle de 2016.

Il est vrai qu'habituellement les femmes ne sont pas soumises au contrôle d'identité. Mais les dernières observations montrent qu'avec le renforcement de la politique sécuritaire après les attentats de 2015, dans certains postes de contrôle les femmes sont parfois obligées de présenter leurs documents d'identité. S'il s'agit de fouille, par exemple, on constate que ce sont les agentes de sécurité qui les contrôlent. Quelques rares femmes ont affirmé avoir des documents d'identité, extrait d'acte de naissance ou carte d'identité, et sont en majorité des épouses et des filles des retraités de l'armée nationale, des employées ou des femmes « mosso », c'est-à-dire des commerçantes qui ont coutume de voyager d'une région à une autre dans le cadre de leurs activités.

Conclusion

Ces observations nous permettent de comprendre comment le dispositif de contrôle d'identité qui, à la base a été pensé comme un instrument de lutte contre l'insécurité, notamment la question des coupeurs de route, devient aujourd'hui en se routinisant, un moyen de répression à l'égard des citoyens. Les barrières de contrôle est un mécanisme important par lequel l'État diffuse son pouvoir au quotidien, même si paradoxalement le dispositif actuel de contrôle semble aujourd'hui parfois échapper aux autorités politiques et sécuritaires.

Le lien entre l'identification et le « pouvoir disciplinaire » de contrôle de l'État fait écho à cette procédure d'institutionnalisation du pouvoir de contrôle de l'État prussien que Pascale Laborier décrit dans ses travaux sur les sciences camérales. Elle note que la politique

du bien-être des citoyens prend son socle dans le développement des « sciences camérales » dans les administrations et au service du pouvoir absolutiste. L'État crée une demande d'usage de la carte d'identité et la soumet à la population à travers le dispositif de contrôle au quotidien. Cette demande va de pair avec d'autres modalités de l'exercice du pouvoir. Celles-ci peuvent être parfois coercitives tout en participant également à la recherche de normalité et aux processus de légitimation.

La corruption, les extorsions et la violence qui sont caractéristiques du fonctionnement de ces barrières, sont le reflet des modes d'exercice du pouvoir au Tchad. Au-delà de l'aspect répressif, chaque acteur de ce système de contrôle trouve son compte en essayant de contourner les règles qui, d'un côté obligent les citoyens à posséder des documents d'identité, et de l'autre côté, les agents de contrôle d'identité qui sont appelés à la protection des biens et des personnes, mais se lancent dans des pratiques d'extorsion. Les passagers n'ont d'autres choix que de développer des stratégies d'accommodation afin d'éviter ou de respecter ces contrôles policiers sur les routes.

Références bibliographiques

ARDITTI Claude, 2003, « Les violences ordinaires ont une histoire au Tchad : le cas du Tchad », *Politique africaine*, n°91, pp.1-3.

BAKO-ARIFARI Nassouri, 2002, « Ce n'est pas les papiers qu'on mange ! » La corruption dans les transports, la douane et le corps de contrôle » in Georgio Blundo et Jean Pierre Olivier de Bennafla Karine, *Le commerce frontalier en Afrique centrale, acteurs, espaces et pratiques*, Karthala, Paris, p. 174.

BUIJTENHUIJS Robert, 1978, *Le Frolinat et les révoltes populaires du Tchad, 1965-1976*, Mouton, La Haye-Paris-New York.

CEYHAN Ayse, 2006, « Identifier et surveiller : Les technologies de sécurité », *Cultures et conflits*, n°64, p.7-9.

DADI Abdraman, *L'État retrouvé*, Le Harmattan, Paris, 1987

DEBOS Marielle, 2013, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-deux-guerres*, Karthala.

GLASMAN Joel et DEBOS Marielle, 2012/4, « Les politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique », *Politique Africaine*, n°128, pp. 5-23

HIBOU Béatrice, *Anatomie de la domination*, Paris, La Découverte, 2011.

MANBY Brown, 2011, *La nationalité en Afrique*, Open society fondation, Karthala, Paris, 242 p

MEDARD Jean Francois, 1992, « Le Big man » en Afrique : esquisse d'analyse d'un politicien entrepreneur », *l'Année sociologique*, vol 42, p. 12.

NETCHO Ahmad, 1997, Mangalmé 1965, *La révolte des Moubi*, Sépia Saint Maur, pour mieux connaitre le Tchad, Paris,112 p.

NGARASEM Nathan, 2012, *La rébellion « Codos » au Tchad. Une guerre nord sud sans fin*, Thèse de science politique, Université de Lyon 2.

NGOTHE Gali Gatta, .2001, *La guerre civile et la désintégration de l'Etat*, Présence africaine, Paris, 217p.

SAIBOU Issa, 2010, *Les coupeurs de routes. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Karthala, Paris.

TORPEY John, *Invention du passport*, Paris, Belin, 2005.

ZANOLETTI Giovanni, 2022, « Fiscalité, ordre moral et prévisibilité : gouvernement djihadiste du nord-Mali au prisme des pratiques e prélèvement », *Politique africaine*, n°166.

Table des matières

L'éthique de l'enfant au berceau dans l'œuvre de Rousseau ... MILLOGO Zézouma, YAMEOGO Issaka.....	25
Le pacifisme, critique freudienne d'une doctrine à finalité hors de portée ... SORO Nanga Jean.....	47
Facteurs sociaux et communicationnels de la perception de la science par des lycéens ouagalais ... OUEDRAOGO Patoin-Samba Juste Honoré.....	65
Gestion des ressources naturelles partagées en Afrique : un défi écologique et de développement durable ... SORO Donikpoho David.....	97
A. Honneth et la discussion de la théorie critique ... TOUBOUI Bi Drigone Gilles Martial.....	117
L'adaptation au théâtre, entre réappropriation et trahison : de L'Étrange destin de Wangrin de Amadou Hampâté Bâ à Héritage de Douniwata Noël Minoungou ... TARNAGDA Boukary.....	137
Perceptions et usages des technologies de l'information et de la communication au Centre Hospitalier Régional de Tenkodogo au Burkina Faso ... ROUAMBA Palingwindé Inès Zoé Lydia, GAYERI Boama.....	157
Archéologie de sauvetage et patrimoine culturel menacé : cas du permis minier de Tanlouka au Burkina Faso ... KI Léonce.....	179
Facteurs associés à la consommation des drogues illicites chez les élèves des lycées et collèges de la ville de Ouagadougou au Burkina Faso en 2024 ... GNADA Noël, SARIGDA Maurice KIEMDE Adama, TASSEMBEDO Sharrif Azoudine Wendpanga OUEDRAOGO Smaila.....	197

La portée du dialogue dans l'hymne nationale du Mali... DRABO Amba Victorine	231
Analyse anthropobiologique de l'adéquation entre la morphologie et le barème du saut en hauteur chez des élèves ivoiriens en classe d'examen ... COULIBALY Siaka	253
Profil sociodémographique des personnes déplacées internes de Kaya et de Kongoussi (Burkina Faso) ... SAWADOGO P. Maurice, SIA Drissa, ONADJA Yentéma, TIENDREBEOGO W.-T. Cédric Donald, NGUEMELEU Éric Tchouaket.....	273
Déforestation et migration : quand Daloa « la cité verte » devient « la gare d'Italie » ... KOUAKOU Guy Charles Kokoret	291
Prosopographie et Éthiopée dans Soundjata ou l'Épopée Mandingue de Djibril Tamsir Niane ... MONGLOU Beuh Ambroise.....	313
L'impossible acclimatation des moutons mérinos en Haute-Volta (1917-1927) ... SAMBARE Boubacar.....	331
Impératif de sécurité contre le risque de contamination des maladies bactériennes et virales chez les éboueurs des déchets des soins médicaux : cas du C.H.U - OWENDO et de l'I.M.I Professeur Daniel GAHOUMA du Gabon MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait, BOUNDENGHAN Méthode Claudien	351
Facebook, un outil pédagogique au service de l'enseignement primaire au Burkina Faso ... OUÉDRAOGO Boureima, GUBLEWEOGO SORÉ Kadidjatou	369
Les représentations sociales des parents d'élèves sur les cours d'appui dans les établissements d'enseignement secondaire de la ville de Manga ... OUATTARA Issa, DIARRA Bonaventure, BONKOUNGOU Koung-Nongom	403
Les Périls de la culture africaine dans Le Cri de l'espoir de Jean-Pierre Guingané ... KPATCHA Komi, BLAKEMA Afi	421

Entre volontarisme et réalisme : à propos de la pensée du Président Thomas Sankara sur l'annulation de la dette ... SANGARÉ Salifou	447
Neutralité de la dégradation des terres (NDT) dans le nord du Burkina Faso : cartographie selon les ODD 15.3.1 et confrontation aux réalités locales ... OUEDRAOGO Soumaila, YARGA Paul Hahadoubouga, SANKARA Souleymane, YAMEOGO Lassane	501
La syllabe en <i>zarmacine</i> ... OUEDRAOGO Tiga Alain, ILBOUDO W. Charles	525
Politique de maintien de l'ordre et contrôle des barrières de route au Tchad ... MANATOUMA Kelma	543